

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'agriculture, de
l'agroalimentaire et de la forêt

AVIS RELATIF A L'OUVERTURE D'UNE CONSULTATION DES ACTEURS CONCERNÉS PAR LA DEMANDE D'EXTENSION DES CONTRIBUTIONS FINANÇANT DES ACTIONS CONDUITES PAR LE BUREAU INTERPROFESSIONNEL DES VINS DE BOURGOGNE (BIVB)

Le BIVB a demandé une extension de l'avenant « Cotisations » portant sur des cotisations financières pour la campagne 2015-2016.

En application de l'article 165 du règlement (UE) n°1308/2013 du Parlement Européen et du Conseil du 17 décembre 2013 portant organisation commune des marchés des produits agricoles, une consultation est ouverte pour une durée de 3 semaines à compter de la publication au bulletin officiel du ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt du présent avis.

Cette consultation ne préjuge pas de l'extension de l'accord en question.

Les actions et les cotisations les finançant prévues dans l'accord interprofessionnel figurent dans l'annexe et sont consultables pendant 3 semaines.

Dans ce délai, les observations des acteurs concernés peuvent être adressées :

– soit par voie électronique à l'adresse suivante : consultationcvo-boissons-alcoolisees@agriculture.gouv.fr
en indiquant en objet du message « BIVB 2015-2016 »

– soit par écrit à l'adresse suivante : *Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, Direction générale de la performance économique et environnementale des entreprises, Service du développement des filières et de l'emploi, Sous-direction des filières agroalimentaires, Bureau du vin et des autres boissons, 3 rue Barbet de Jouy, 75349 Paris cedex 07 SP.*

Organisation : Bureau Interprofessionnel des Vins de Bourgogne	
Période : Campagne 2015/2016	
I – Objet et description des actions prévisionnelles financées par les cotisations interprofessionnelles (conformément à la liste d'actions déclinées à l'article 164(4) du règlement n°1308/2013) :	Financement prévisionnel par les contributions des acteurs concernés : 10 371 000 €
<u>a) connaissance de la production et des marchés</u>	923 580
Veille marché amont	174 378
Veille marché international	167 903
Veille marché national	251 621
Autres études spécifiques et prospectives	329 679
<u>b) règles de production plus strictes que les dispositions édictées par les réglementations de l'Union ou les réglementations nationales;</u>	
<u>c) élaboration de contrats types compatibles avec la réglementation de l'Union;</u>	
<u>d) commercialisation;</u>	
<u>e) protection de l'environnement;</u>	375 587
<u>f) actions de promotion et de mise en valeur de la production;</u>	6 903 805
Actions Export	2 261 007
Actions France	2 889 057
Communication spécifique	755 443
Lobbying & défense d'intérêts	390 437
Relations presse, multimédia	607 861
<u>g) mesures de protection de l'agriculture biologique et des appellations d'origine, labels de qualité et indications géographiques;</u>	57 124
<u>h) recherche visant à valoriser les produits, notamment par de nouvelles utilisations ne mettant pas en danger la santé publique;</u>	131 282
<u>i) études visant à améliorer la qualité des produits;</u>	1 485 962
Amélioration de la qualité des vins	832 866
Lutte contre les maladies d'intérêt stratégique	425 863
Transfert de l'information technique	227 233
<u>j) recherche, en particulier, de méthodes culturales permettant la limitation de l'usage des produits phytosanitaires ou vétérinaires et assurant la préservation des sols et la préservation ou l'amélioration de l'environnement;</u>	190 680
<u>k) définition de qualités minimales et définition de normes minimales en matière de conditionnement et d'emballage;</u>	
<u>l) utilisation de semences certifiées et contrôle de qualité des produits;</u>	302 980
<u>m) santé animale, de santé végétale ou de sécurité sanitaire des aliments;</u>	
<u>n) gestion des sous-produits.</u>	

II – Modalités de financement par les contributions des acteurs concernés

La cotisation interprofessionnelle est perçue sur tous les volumes, enregistrés en sorties de propriété tous millésimes confondus.

Pour les sorties, auprès des négociants bourguignons, le paiement de la cotisation est supporté pour moitié par le vendeur et pour moitié par l'acheteur.

Pour toutes les autres sorties, le paiement de la cotisation est supporté en totalité par le vendeur.

Elle donne lieu à une facturation établie par le BIVB.

Cotisation interprofessionnelle en Euro Hors Taxes par hectolitre, soumise à TVA, par groupe d'appellations :

A.O.C. REGIONALES – GROUPE 1 :

Bourgogne Grand Ordinaire – Bourgogne Passe Tout Grains – Bourgogne Mousseux –
Crémant de Bourgogne - Mâcon + supérieur + nom de commune rouge – Coteaux
Bourguignons – Saint-Bris **3,84 € / hl**

A.O.C. REGIONALES – GROUPE 2 :

Bourgogne - Bourgogne Aligoté - Bourgogne Chitry – Bourgogne Côte d'Auxerre –
Bourgogne Côte Chalonnaise – Bourgogne Côte du Couchois – Bourgogne Côte Saint
Jacques – Bourgogne Coulanges la Vineuse – Bourgogne Epineuil – Bourgogne Hautes
Côtes de Beaune - Bourgogne Hautes Côtes de Nuits - Bourgogne Tonnerre - Bourgogne
Vézelay – Mâcon + supérieur + Villages + nom de commune blanc **5,18 € / hl**

A.O.C. COMMUNALES (dont 1ers crus) - GROUPE 1 :

Aloxe-Corton rouge - Auxey Duresses - Beaune rouge - Blagny - Bouzeron – Chablis –
Chassagne Montrachet rouge – Chorey les Beaune– Côte de Beaune -
Côte de Beaune Villages - Côte de Nuits Villages - Fixin - Givry – Irancy - Ladoix - Maranges
- Marsannay - Meursault rouge - Mercurey – Montagny - Monthelie – Petit-Chablis –
Pernand Vergelesses – Pouilly Fuissé – Pouilly Loché – Pouilly Vinzelles – Puligny
Montrachet rouge - Rully - Saint Aubin – Saint Romain – Saint Véran - Santenay – Savigny
les Beaune – Viré Clessé **8,98 € / hl**

A.O.C. COMMUNALES (dont 1ers crus) - GROUPE 2 :

Aloxe-Corton blanc - Beaune blanc - Chambolle Musigny – Chassagne Montrachet blanc –
Gevrey Chambertin - Meursault blanc – Morey Saint Denis – Nuits Saint Georges -
Pommard – Puligny Montrachet blanc – Volnay - Vougeot – Vosne Romanée **11,04 € / hl**

A.O.C. GRANDS CRUS :

Batard Montrachet – Bienvenue Batard Montrachet - Bonnes Mares - Chablis Grand Cru
(Les Clos, Vaudésir, Valmur, Bougros, Preuses, Blanchot, Grenouilles, La Moutonne).-
Chapelle Chambertin - Chambertin - Chambertin Clos de Bèze – Charmes Chambertin –
Chevalier Montrachet - Clos de La Roche - Clos de Tart - Clos des Lambrays – Clos Saint
Denis - Clos de Vougeot - Corton - Corton Charlemagne - Criot Batard Montrachet –
Echezeaux - Grand Echezeaux – Griottes Chambertin - La Grande Rue - La Tâche –
Latricières Chambertin – Mazis Chambertin – Mazoyères Chambertin – Montrachet –
Musigny – Richebourg – Romanée – Romanée Conti - Romanée St Vivant – Ruchottes
Chambertin **17,22 € / hl**

Observations :

Si la couleur n'est pas spécifiée, il faut lire « toutes couleurs possibles confondues »

Si la couleur indiquée est rouge, il faut lire « rosé compris »